Département du Gard

Arrondissement d'Alès

COMMUNE DE SAINTE CÉCILE D'ANDORGE

30110 Sainte Cécile d'Andorge

☏ 04 66 54 81 26

ARRETE N° 2026-05

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE BAIGNADE ET DE PÊCHE SUR LE SITE « LES CAMBOUS »

Le Maire de Sainte Cécile d'Andorge,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1332-1 et L 1332-2 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-2 ;
Vu l'instruction N ° DGS/EA4/2022/168 du 17 juin 2022 relative aux modalités de recensement, gestion et classement des eaux de baignade,
Vu l'instruction N ° DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021 relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative.
Considérant les travaux de réhabilitation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge ;
Considérant que le lac des Camboux n'est pas aménagé pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes ;
Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'édicter une interdiction de baignade et de pêche pour ce lieu ;

ARRETE

Article 1 : La baignade ainsi que la pêche sont interdites sur le site des cambous pendant la durée des travaux du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en mairie et sur les lieux.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise au Sous-Préfet d'Alès, au Délégué Départemental du Gard de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et au chef de Brigade de Gendarmerie de la Grand Combe.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le mardi 12 mai 2026.

Le Maire,
Jacques PÉPIN

MAIRIE DE Ste-CÉCILE d'ANDORGE * 30110 *

Le Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification. Les citoyens peuvent également saisir le tribunal au moyen de l'accès internet « Télérecours.fr ».